

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 6 mai 2019 à 19h34 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence des conseillers Nelson Turgeon et Sylvain Jacques.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat déclare la séance ouverte.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Absence temporaire de la technicienne en bâtiment : octroi de mandats et délégation de pouvoirs;
3. Embauche de madame Alexandra Côté à titre de technicienne en environnement;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

19-05-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-128

ABSENCE TEMPORAIRE DE LA TECHNICIENNE EN BÂTIMENT : OCTROI DE MANDATS ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS

ATTENDU l'absence de la technicienne en bâtiment pour une période indéterminée;

ATTENDU la nécessité de s'assurer que les tâches du travail de la technicienne en bâtiment soient réalisées pendant son absence;

ATTENDU l'offre de services de la firme L'atelier Urbain Inc. de prêter une personne ressource à raison de deux jours minimums par semaine;

ATTENDU la possibilité de prêt de services d'une personne-ressource avec la Municipalité de Tring-Jonction à raison d'une journée maximum par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- de retenir les services de la Firme L'Atelier Urbain Inc. pour des ressources techniques en bâtiment au montant de 60 \$/h et de retenir les services de la Municipalité de Tring-Jonction pour une ressource technique en bâtiment au montant de 45 \$/h et des frais de déplacement à 0.43 \$/km, et ce, selon les besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

- de conférer à messieurs Lucas Valence, Maxime Vézina-Colbert, Steeve Breton et à madame Marie-Luce Benoit les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-129

EMBAUCHE DE MADAME ALEXANDRA CÔTÉ À TITRE DE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien(ne) en environnement;

ATTENDU que la candidature de madame Alexandra Côté satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'embaucher comme salariée temporaire madame Alexandra Côté à titre de technicienne environnement selon les termes de la convention collective;
- de nommer madame Côté à titre de personne-ressource du Comité consultatif en environnement;
- de conférer à madame Côté les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

19-05-130

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 19h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin